SDAGE 2022-2027

Enjeux nitrates

version 1.0

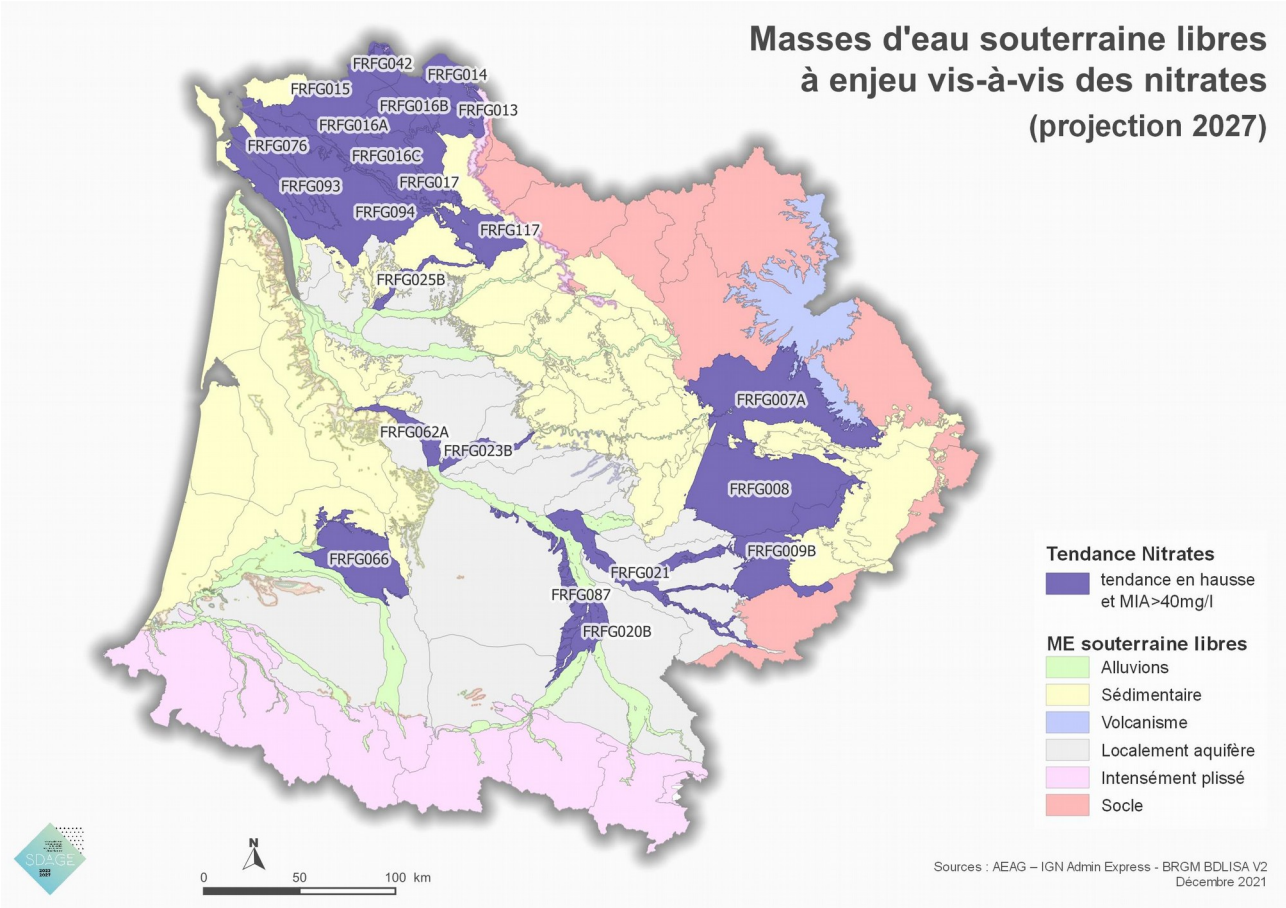

SDAGE 2022-2027

Enjeux nitrates

version 1.0

SDAGE 2022-2027 : chapitre 5.4 - Identification des tendances d'évolution de la concentration de Nitrates dans les eaux souterraines.

L'inversion de toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration de tout polluant dans les eaux souterraines résultant de l'impact de l'activité humaine est un des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau.

Les États membres doivent mettre en place les mesures nécessaires (article L. 212 21 1 du code de l'environnement) pour répondre à cet objectif, spécifique aux eaux souterraines, et inverser les tendances à la dégradation de l'état des eaux souterraines, qu'elles soient avérées ou potentielles, qui présentent un risque significatif et durable d'atteinte à la qualité des écosystèmes aquatiques ou terrestres, au seuil de potabilisation ou aux utilisations légitimes, de l'environnement aquatique.

Cela signifie donc que pour les masses d'eau souterraine, en plus de l'exercice d'évaluation de leur état (qualitatif et quantitatif), un exercice spécifique d'identification de tendances à la hausse, significative et durable, des teneurs en nitrates pouvant à terme les dégrader, a été mené. Les méthodes et outils nationaux n'étant disponibles que pour les nitrates, les tendances n'ont pas été évaluées pour les autres polluants.

Pour atteindre l'objectif d'inversion des tendances, le programme de mesures devra ensuite prévoir des mesures priorisées sur les masses d'eau précédemment identifiées.

La directive cadre demande aussi de donner une échéance à laquelle la tendance à la hausse s'inverserait. Dans la mesure où, à ce jour, aucune méthode n'a été proposée au niveau national, ce volet n'a pas pu être réalisé. De même, les méthodes et outils nationaux n'étant disponibles que pour les nitrates, les tendances n'ont pas été évaluées pour les autres polluants.

Les masses d'eau souterraine (MESO) dont les tendances significatives à la hausse des teneurs en nitrates pourraient à terme les dégrader ont été identifiés ci-après. L'analyse a été conduite pour les 116 masses d'eau souterraine libres du bassin. Pour les nappes profondes, majoritairement captives, seuls les points en partie libre ont été concernés par cet exercice, du fait de leur vulnérabilité aux pollutions.

La liste des masses d'eau souterraine à enjeu pour le bassin Adour Garonne est composée des masses d'eau pour lesquelles une tendance globale de la masse d'eau à la hausse ou stable et au moins un point de suivi avec une concentration en nitrates extrapolée à l'échéance 2027 dépassant 40 mg/l. 22 Masses d'eau sont concernées.

Plus d'information dans les documents du SDAGE et notamment le document d'accompagnement n°7 : http://adour-garonne.eaufrance.fr/catalogue/d8d197db-c9f2-4c51-a0fa-7b558baed768

Le SDAGE sur le site de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : https://www.eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/schema-directeur-amenagement-gestion-eaux-sdage

SDAGE 2022-2027

Enjeux nitrates

version 1.0

Contenu de l’archive

Elle contient des fichiers au format geopackage, shapefile et CSV.

La table (shapefiles et geopackage):

- *enjeu* : les 22 masses d’eau à enjeu.

Au format CSV : la liste des 22 masses d’eau.

Descriptifs :

- *avertissements.pdf*
- *Description_Ch5_4_EnjeuNitrate.pdf (ce document)*
- *Licence_Ouverte.pdf*

Table " *enjeu*"

La liste des masses d’eau à enjeu.

Attribut	Description
eu_cd **- texte**	Code européen de la masse d'eau
nom_masse_eau**- texte**	Nom de la masse d'eau
type_fr - **texte**	Type de la masse d'eau au sens Sandre (A=Alluvial, DS=Dominante sédimentaire, EV=Edifice volcanique, IL=Imperméable localement, IP=Intensément plissée, S=Socle)